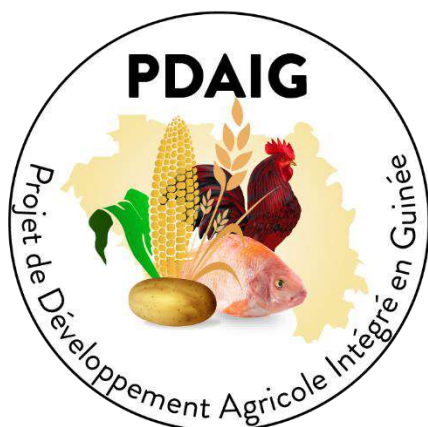


REPULIQUE DE GUINEE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE



PROJET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE INTÉGRÉ EN GUINÉE - PDAIG

DOSSIER D'APPEL À PROJET : " FINANCEMENT DE PLAN D'AFFAIRES A COUT PARTAGE DE CHAINES DE VALEURS AGRICOLES CIBLES "

SOMMAIRE

1	CONTEXTE	3
2	OBJECTIF	3
2.1	LE GUICHET MICRO-PROJET (MP)	3
2.2	LE GUICHET DE SOUS-PROJET PME (SP-PME)	4
3	SYSTÈMES DE PRODUCTION CIBLÉS.....	4
4	ZONES DE PRODUCTION.....	4
5	INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES (PROMOTEURS DE PROJETS)	5
5.1	CRITERES D'ELIGIBILITES	5
5.1.1	Chaines de valeurs ciblées.....	5
5.1.2	Déclaration signée	5
5.1.3	Critères d'éligibilité Groupes (<i>Organisation de producteurs, associations, coopératives fermières, commerçants,</i>)	6
5.1.4	Critères d'éligibilité Individuels	6
5.1.5	Critères d'éligibilités spécifiques femmes (pour FCP préférentiel)	7
5.1.6	Critères d'éligibilité spécifiques jeunes (pour FCP préférentiel)	7
5.2	Date limite pour le dépôt des soumissions	7
5.3	Modalités de soumission.....	7
5.4	Lieu de réception des soumissions	7
5.5	Critères d'évaluation des propositions.....	8
5.6	Liste des documents obligatoires constituant la proposition des MP et SP-PME.....	10

1 CONTEXTE

En Guinée, l'accès au financement est une des contraintes qui entrave le développement de l'agriculture et les chaînes de valeur y associées. Du côté de la demande, de nombreux opérateurs du secteur privé manquent de capacités de demande de prêt, de préparation des documents, de plan d'affaires, de sens des affaires, etc.

Pour résorber ces entraves et améliorer l'accès des producteurs et des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) au financement, le Projet de Développement Intégré de l'Agriculture (PDAIG) à travers ses sous composantes 2.2: Services de développement des affaires et 2.3: Financement des projets d'investissement productif prévoit un appui conseil à l'élaboration de plans d'affaires et un mécanisme de **Financement à Coûts Partagés (FCP)** pour la mise en œuvre de ces plans d'affaires.

Ce mécanisme de FCP vise à mettre en place des conditions favorables pour le développement de l'agriculture en Guinée. Il a pour objectif d'aider les acteurs des chaînes de valeur ciblés à accéder aux financements de leurs plans d'affaire à travers des guichets ouverts aux microprojets et sous-projets de MP de manière compétitive, pour réaliser les objectifs du PDAIG.

Le Projet va couvrir **10 préfectures**¹ dans les quatre régions naturelles du pays et il mettra l'accent sur cinq (5) chaînes de valeur sélectionnées qui sont importantes en termes de production, de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de génération de revenus. Ces chaînes de valeurs prioritaires sont **le riz, le maïs, la volaille (œuf), la pomme de terre et la pisciculture (poisson frais et fumé)**.

C'est dans ce cadre que l'UCP lance le présent appel à projet dont la gestion et la coordination sera assuré par une firme spécialisée recrutée à cet effet.

Le présent appel à projet comprend les éléments suivants :

2 OBJECTIF

L'objectif du Financement à Coûts Partagés (FCP) vise à mettre en place des conditions favorables pour le développement de l'agriculture en Guinée. Il a pour objectif d'aider les acteurs des chaînes de valeur ciblés à accéder aux financements de leurs plans d'affaire à travers des guichets ouverts aux microprojets et sous-projets de micro-entreprise de manière compétitive. Ces deux guichets permettront de cibler des producteurs particuliers, des groupes de producteurs et autres acteurs des chaînes de valeurs ciblés.

2.1 LE GUICHET MICRO-PROJET (MP)

Ce guichet cible les producteurs individuels ou groupes de producteurs, des entrepreneurs agricoles, des transformateurs et des commerçants ; en particulier les groupes vulnérables, les femmes et les jeunes porteurs de MP. Il cofinancera au moins 900 plans d'affaire des MP pour un montant pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ US du coût total du projet pour les particuliers et jusqu'à 10.000 dollars pour les groupes de producteurs.

Le Guichet MP ciblera les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes. Le projet fournira jusqu'à 80% des dépenses éligibles du projet. Les bénéficiaires de la MP seront tenus d'avoir un compte bancaire dans une institution financière (FI), y compris une banque commerciale ou une institution de microfinance (IMF), pour recevoir des fonds. L'utilisation de technologies climato-intelligents sera fortement encouragée. Il va aussi encourager les plans d'affaires des MP concentrés sur la promotion des systèmes de culture moderne et mécanisée ; la petite mécanisation ; et de prototype de technologie appropriée.

Les MP dirigés par des femmes et des jeunes (âgés de 18 à 35 ans) surtout les jeunes ruraux et les jeunes professionnels diplômés des écoles d'agriculture et de commerce bénéficieront de conditions préférentielles. Le FCP contribuera jusqu'à concurrence de 90% des dépenses éligibles et les MP bénéficiaires 10%.

¹ Boké, Dubréka, Coyah, Dalaba, Pita, Labé, Dinguiraye, Siguiri, Mandiana et Beyla

2.2 LE GUICHET DE SOUS-PROJET PME (SP-PME)

Ce guichet cible une cinquantaine (50) de plans d'affaires d'investissement productif de SP-PME sur une base compétitive pour un montant allant de 10 000 à 50 000 dollars US. Le guichet va encourager les plans d'affaires sur les services mécaniques et la technologie digitale².

Le FCP couvrira jusqu'à 60% du coût du projet, et le porteur de SP-PME sélectionné 40% soit en espèces ou par prêt auprès d'une institution financière (IF).

Les SP-PME dirigés par des femmes et des jeunes (âgés de 18 à 35 ans) surtout les jeunes ruraux et les jeunes professionnels diplômés des écoles d'agriculture et de commerce bénéficieront de conditions préférentielles. Le FCP contribuera jusqu'à concurrence de 70% du coût du projet et les bénéficiaires de SP-PME 30%.

3 SYSTÈMES DE PRODUCTION CIBLÉS

- ⇒ Chaînes de valeur agricoles ciblées (riz, maïs, pomme de terre, volaille / œuf et pisciculture) ;
- ⇒ Production et commercialisation des intrants ou produits finis issus des filières cibles du projet ;
- ⇒ Activités orientées vers le marché pour le maillage de l'acheteur au vendeur ;
- ⇒ Agro entrepreneur ;
- ⇒ Transformations et commercialisations ;
- ⇒ Production de semence de haut rendement ;
- ⇒ Multiplication de semences certifiées par des coopératives ou des entreprises ;
- ⇒ Technologie solaire ;
- ⇒ Solutions numériques pour les services de vulgarisation.

4 ZONES DE PRODUCTION

Le projet sera mis en œuvre dans environ un tiers du pays dans les (dix) préfectures de Siguiri, Mandiana, Boké, Labé, Dalaba, Beyla, Pita, Dinguiraye, Dubréka, Coyah. Ces préfectures ont été sélectionnées car elles constituent des zones de production majeures et offrent un grand potentiel de développement pour les chaînes de valeur sélectionnées. Ces préfectures sont reclassées dans les zones agro-écologiques ci-après :

ZONES AGROÉCOLOGIQUES	PREFECTURES	FILIERES PRISES EN COMPTE
Zone côtière	BOKE, DUBREKA et COYAH	Boké (Aviculture, Pisciculture et Riz) Coyah et Dubréka (Aviculture)
Zone Fouta Djallon	DALABA, PITA et LABE	Dalaba (Aviculture, Pisciculture et Pomme de terre) Pita (Pomme de terre) Labé (Maïs, Pomme de terre et aviculture)
Zone du Haut Niger	DINGUIRAYE	Dinguiraye (Maïs)
Zone Soudanienne	SIGUIRI, MANDIANA	Siguiri (Aviculture, Pisciculture et Riz) Mandiana (Aviculture, Maïs et Riz)
Zone Pré forestière	BEYLA	Beyla (Riz)

² Avec le soutien de IFC (filiale du Groupe de la Banque Mondiale), le crédit-bail peut être envisagé pour faciliter l'accès aux machines

5 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES (PROMOTEURS DE PROJETS)

Les termes de références du projet appel à projet comprennent les instructions suivantes :

- Les critères d'éligibilités ;
- Les dates de clôture (jour et heure) de dépôt des soumissions ;
- Le calendrier prévisionnel des différentes opérations jusqu'à la présélection des candidats ;
- Les modalités de soumission des propositions ;
- Le lieu de réception des propositions ;
- Les critères d'évaluation des propositions ;
- La liste des documents obligatoires constituant la proposition.

5.1 CRITERES D'ELIGIBILITES

5.1.1 Chaines de valeurs ciblées

Être un promoteur (*individu, groupes, associations, femmes, jeunes de 18 à 35ans et Micro et Petite Moyenne Entreprise*) d'un projet associé aux chaines de valeur agricole sélectionnées par préfectures ciblées par le FCP comme suit :

- Boké : Riz, Pisciculture, Aviculture
- Dubréka : Aviculture
- Coyah : Aviculture
- Dalaba : Pomme de terre, Pisciculture, Aviculture
- Pita : Pomme de Terre
- Labé : Maïs, Pomme de Terre, Aviculture
- Dinguiraye : Maïs
- Siguiri : Riz, Pisciculture, Aviculture
- Mandiana : Riz, maïs, aviculture
- Beyla : Riz

5.1.2 Déclaration signée

Les promoteurs éligibles doivent aussi déclarer qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations mentionnées ci-dessous. La déclaration doit être complétée et signée ; sinon, l'application peut être exclue :

- N'est pas directement ou indirectement lié au Gouvernement ou politiquement exposé ;
- N'est impliquée ou engagée dans aucune des activités illicites, fraudes, corruption et toutes autres activités figurant sur la liste d'exclusion ; et
- Ces activités sont conformes aux prescriptions de la Banque mondiale et aux exigences environnementale et sociale applicables en Guinée ;
- N'est pas bénéficiaire de dons ou de financement d'autres projets et programmes ou participe au financement à d'autres projets et programmes ; sauf au cas d'un besoin d'extension/mis à échelle jugé pertinent par le projet.

5.1.3 Critères d'éligibilité Groupes (*Organisation de producteurs, associations, coopératives fermières, commerçants,*)

(i) Pour les Microprojets :

- ☛ Avoir son activité principale liée à la production, la transformation ou la commercialisation dans les chaînes de valeur sélectionnées et situées dans la zone du projet (cf.7.1.1) ;
- ☛ Être Établi au moins un (1) an avant de demander un financement ;
- ☛ Fournir une preuve d'existence juridique (certificat d'enregistrement) ;
- ☛ S'engager à participer au renforcement de capacités (formation et l'assistance technique) pour développer un plan d'affaires finançable ;
- ☛ Avoir ou ouvrir un compte bancaire auprès d'une Institution Financière (banque commerciale ou institution de microfinance) ;
- ☛ S'engager à respecter toutes les exigences de sauvegarde environnementale du FCP ;
- ☛ Disposer de ressources (en nature ou en espèces) dument documentées pour la contribution à la subvention comme indiquée dans les couts chiffrés du microprojet ;
- ☛ Soumettre qu'un seul sous-projet à la fois et ne peut bénéficier plus d'une fois pour n'importe quelle des fenêtres ;
- ☛ Être le principal bénéficiaire du sous-projet.

(ii) Pour les sous projets PME :

- ☛ Démontrer la viabilité financière des investissements et permettent d'accroître les excédents commercialisables ou la fourniture de biens ou de services pour les chaînes de valeur sélectionnées, d'améliorer la qualité ou d'accroître la productivité ;
- ☛ PME légalement enregistrée et fonctionnelle depuis au moins deux (2) ans avant la date de soumission du concept de projet ;
- ☛ PME engagée à participer au renforcement de capacités (formation et l'assistance technique) pour développer un plan d'affaires finançable ;
- ☛ PME disposant d'un compte bancaire auprès d'une Institution Financière (banque commerciale ou institution de microfinance) ;
- ☛ PME engagée à respecter toutes les exigences de sauvegarde et les mesures imposées pour cette opération de prêt à l'investissement ;
- ☛ PME disposant de ressources (en nature ou en espèces) dument documentées pour la contribution à la subvention comme indiquée dans les couts chiffrés du microprojet ;
- ☛ PME ne peut soumettre qu'un seul sous-projet à la fois et ne peut bénéficier plus d'une fois pour n'importe quelle des fenêtres ;
- ☛ PME doit être le principal bénéficiaire du sous- projet.

5.1.4 Critères d'éligibilité Individuels

- ☛ Ouvrir un compte bancaire auprès d'une Institution Financière (banque commerciale ou institution de microfinance) ;
- ☛ Avoir son activité principale liée à la production, la transformation ou la commercialisation dans les chaînes de valeur sélectionnées et situées dans la zone du projet ;
- ☛ Disposer de ressources (en nature ou en espèces) dument documentées pour la contribution à la subvention comme indiquée dans les couts chiffrés du microprojet ;
- ☛ S'engager à participer au renforcement de capacités (formation et l'assistance technique) pour développer un plan d'affaires finançable ;
- ☛ S'engager à respecter toutes les exigences de sauvegarde du FCP ;
- ☛ Ne peut soumettre qu'un seul sous-projet à la fois et ne peut bénéficier plus d'une fois pour n'importe quelle des fenêtres ;

- ☛ Être le principal bénéficiaire du microprojet.
- ☛ Être établi au moins un an avant de demander un financement.

5.1.5 Critères d'éligibilités spécifiques femmes (pour FCP préférentiel)

- ☛ Groupes dirigés par des femmes et/ou composés majoritairement de femmes ;
- ☛ PME dirigées par des femmes ;
- ☛ Éligible pour start-up sans expérience préalable

5.1.6 Critères d'éligibilité spécifiques jeunes (pour FCP préférentiel)

(iii) Jeunes

- ☛ Femme et homme âgés de 18 à 35 ans au moment de la soumission dans l'une des chaînes de valeur éligibles ;
- ☛ Éligible pour start-up sans expérience préalable ;
- ☛ Dirigés par des femmes et composés majoritairement de femmes.

(iv) Jeunes ruraux

- ☛ Intéressés à développer leurs entreprises agricoles, quel que soit leur niveau.

(v) Jeunes urbains

- ☛ Diplômés d'instituts agricoles ou d'école de commerce
- ☛ Diplômé d'une formation en entrepreneuriat, de programmes de pépinières d'entreprises ou de programmes de formation en agriculture, ou disposé à participer à un tel programme de formation.

5.2 Date limite pour le dépôt des soumissions

La date limite de soumission des dossiers est fixées au plus tard le 04 juin 2021 à 16h00 Gmt.

5.3 Modalités de soumission

- Les propositions de projets devront être rédigées en langue française ;
- Les propositions devront être soumises en version électronique et les modèles financiers qui l'accompagnent si requis, en format Excel ; une version papier devra être mise aussi à disposition ;
- Les soumissions devront être transmises par voie électronique ou télécharger sur le site dédié à cet effet pour la version électronique et par dépôt physique pour la version papier.
- Chaque proposition devra porter les mentions suivantes :
 - En format électronique : suivant les instructions de la plateforme dédiée
 - En format papier : Dans une seule enveloppe fermée "**Appel à projets**" _ "**Nom du promoteur**" _ "**Nom du MP ou SP-PME**" _ "**Préfecture et filière ciblée**".

5.4 Lieu de réception des soumissions

Les soumissions des projets seront reçues aux adresses suivantes répartie entre les guichets des microprojets et ceux des sous-projet PME :

- Téléchargées sur le site dédié <https://www.firmespecialisee.com>
- Au niveau des représentants locaux de la firme spécialisée auprès du bureau de ANPROCA

5.5 Critères d'évaluation des propositions

Evaluation des critères d'éligibilité, quantitatifs et qualitatifs

RECEVABILITE DES PROPOSITIONS		
MP ET SP-PME	Micro-projet (Groupe et Individuel)	Sous – Projet PME
Critères D'éligibilité	1-Dossier transmis avant la date butoir 2-Utilisation de la fiche de présentation du projet dument remplie 3- lien avec les chaines de valeur et zone de de production ciblée 4- Capacité de contribution 5- Profil du promoteur	1- Dossier transmis avant la date butoir 2- Utilisation du format et formulaire dument rempli 3- Lien avec les chaines de valeur et zone de ciblée 4- Capacité financière 5- Expérience et existence légale
PRESELECTION DES PROPOSITIONS		
Phase du processus	Première phase	Deuxième phase
Critères qualitatifs et quantitatifs	1-Cohérence et qualité du MP et du SP-PME 2-Profil de l'équipe ou du prometteur 3- Caractère innovant (technologie, mécanisation) du MP et SP-PME 4-Viabilité et potentiel de développement 5- Impact économique, environnement	1-Connaissance et maitrise du sous-projet 2-Crédibilité du plan d'affaires 3- Impact économique, environnement et social 4- Introduction de la technologie et la mécanisation 5- Création d'emploi
Formation renforcement des capacités et mise en œuvre	1-Formation et encadrement des promoteurs pour leurs dossiers de candidature 2-Dossier transmis avant la date butoir	1-Accompagnement des MP et SP-PME bénéficiaires dans la mise en œuvre

NB : L'étape de recevabilité des dossiers est directement traitée par la plateforme de soumission

Grille de notation Phase de Pré-sélection

Critères	Indicateurs	Note	Grille de notation					
			0	1	2	3	4	5
Description et cohérence de la proposition	Motivation, Pertinence et objectif de la proposition Résultats attendus Indicateurs	5	Aucune information pertinente sur le projet	Motivation et contexte détaillés	Motivation, contexte et objectif bien détaillés	Motivation, contexte, objectif et résultats bien détaillés	Motivation, contexte, objectif et résultats bien détaillés. Indicateurs peu précis	Motivation, contexte, objectif et résultats bien détaillés. Indicateurs bien définis
Profil, compétence et expérience du promoteur et du personnel mobilisé	Formation, expériences, répartition des rôles et pertinence du rôle par rapport à la compétence	5	Aucune information	Seul le profil de promoteur est décrit	Profil, compétence et expérience du promoteur décrits	Profil, compétence et expérience du promoteur et des autres acteurs décrits	Profil, compétence et expérience du promoteur et des autres acteurs décrits avec répartition des rôles	Profil, compétence et expérience du promoteur et des autres acteurs décrits avec répartition des rôles et présentation d'un organigramme
Etude de marché	Localisation, accès, produits, quantité, qualité, prix, clients, concurrents, stratégies commerciales	5	Aucune information sur le marché	Localisation, quantité et prix précisés	Localisation, quantité, qualité et prix précisés	Localisation, accès, quantité, qualité, et prix précisés	Localisation, accès, quantité, qualité, client, stratégies et prix précisés	Localisation, accès, quantité, qualité, client, concurrents, stratégies et prix précisés
Etude technique	Localisation du site, Plan d'action, adéquation plan et calendrier du cycle d'exploitation, management, maîtrise itinéraires techniques, technologie innovante, moyens matériels adéquat, main d'œuvre disponible localement, Intrants et matières disponibles	5	Aucune information liée à l'étude technique	Localisation du site Plan d'action en cohérence avec cycle d'activité. Description itinéraire technique	Localisation du site Plan d'action en cohérence avec cycle d'activité. Description itinéraire technique, détails sur les intrants et matières premières	Description site, plan d'action, cycle d'activité, itinéraire technique, détails sur les intrants et matières premières et technologie utilisée. Matières et main d'œuvre non disponibles localement	Description site, plan d'action, cycle d'activité, itinéraire technique, détails sur les intrants et matières premières et technologie utilisée, seules matières disponibles localement	Description site, plan d'action, cycle d'activité, itinéraire technique, détails sur les intrants et matières premières et technologie utilisée, Matières et main d'œuvre disponibles localement
Etude financière	Coût projet détaillé avec précision des sources de financement, cohérences dans la détermination du chiffre d'affaires et du compte résultat, analyse de la rentabilité financière et économique, plan de trésorerie, Amortissement financier et technique	5	Absence de la description détaillées de l'étude financière	Tableau du cout de projet avec source de financement Tableau d'amortissement financier et technique Tableau des chiffres d'affaires	Tableau du cout de projet avec source de financement Amortissement financier et technique Tableau des chiffres d'affaires Plan de trésorerie	Présentation du cout de projet avec source de financement, Amortissement financier et technique Détails du chiffres d'affaires et du compte résultat Plan de trésorerie	Coût du projet avec source financement, Détails compte de résultat, des Amort. Financiers et Techn. du chiffres d'affaires Plan de trésorerie Analyse rentabilité économique	Coût du projet avec source financement, Détails compte de résultat, des Amort. Techn. Et Financiers, du chiffres d'affaires. Plan de trésorerie Analyse rentabilité économique, tableau ressources-emploi et simulation hypothèses
Etude environnementale et sociale	Création d'emploi, respectueux de l'environnement (eau, air, sol) et prise en compte des vulnérabilités sociales du milieu local	5	Pas autre emploi autre que celui du promoteur, non respectueux de l'environnement, aucun autre impact social dans le milieu	Crée d'autres emplois temporaires, Protection et respect partiel de l'environnement, aucun autre impact social dans le milieu	Crée d'autres emplois durables, Protection et respect partiel de l'environnement, aucun autre impact social dans le milieu	Crée d'autres emplois durables et saisonniers Protection et respect partiel de l'environnement, aucun autre impact social dans le milieu	Emplois durables et temporaires créés, respectueux de l'environnement et faible prise en compte des vulnérabilités sociales dans le milieu	Emplois durables et temporaires créés, respectueux de l'environnement et Prise en compte réelle des vulnérabilités dans le milieu
TOTAL		30						

5.6 Liste des documents obligatoires constituant la proposition des MP et SP-PME

- ❖ Chaque proposition de projets doit être faite selon les canevas micro-projet ou Sous-projet PME et téléchargeable aux adresses suivantes :

 <https://firmespecialisee.com>

<https://pdaig.org.gn>

Toute proposition de projets doit être accompagnée d'une demande de subvention fournie en annexe 3 : Modèle de requêtes de subvention.

- ❖ La proposition doit aussi être accompagnée d'une déclaration d'acceptation des termes et conditions de financement. La déclaration d'acceptation de financement du candidat couvre les principaux sujets suivants : (i) acceptation des conditions relatives au FCP ; (ii) acceptation des conditions relatives à la convention de financement ; (iii) acceptation des termes relatifs au Cadre de Gestion Environnementale et Social ; (iv) acceptation des termes de la politique de confidentialité et de la politique de prévention des conflits d'intérêts ; (v) acceptation des conditions relatives à la propriété intellectuelle et aux exigences de savoir-faire ; (vi) acceptation des conditions relatives aux pratiques de passation des marchés acceptables par la Banque mondiale, conformément aux directives de la Banque mondiale en matière de passation des marchés des travaux, fourniture et services; et (vii) acceptation des termes relatifs aux directives anti-corruption.
- ❖ Un modèle de convention de financement est joint annexe 6.